de Caen, nº 86, une décharge électrique épouvantable a frappé la cheminée, l'a découronnée, l'a percée de trous à six places différentes, a démoli le conduit des fourneaux et a occasionné des désordres intérieurs à la suite desquels le feu et la fumée étaient lancés en dehors des fourneaux.

Une autre décharge simultanée a percé la toiture de la filature, est tombée dans l'atelier sur un métier à filer où, après avoir enflammé du coton, elle a traversé le plancher du troisième étage et a frappé la tête d'un métier où elle a encore enflammé du coton ; enfin elle a traversé le plancher du deuxième étage pour tomber au premier étage sur un autre métier. Après ces divers accidents, l'étincelle est sortie par la porte de l'atelier, a suivi l'escalier pour descendre et se perdre dans la cour.

Tous ces dégâts, après avoir provoqué une perte considérable, ne laissent pas que d'être assez importants, non-seulement sous le rapport pécuniaire, mais encore par le chômage qu'occasionneront les réparations.

On a heureusement pu vaincre l'incendie à son début, grâce aux secours des ouvriers et au moyen de la pompe à incendie de l'établissement.

La commune de Sotteville lez-Rouen n'a pas été plus épargnée. La foudre est tombée à différents endroits, notamment rue des Marettes. Elle a endommagé sérieusement deux maisons habitées, l'une par le sieur Micourt et l'autre par la fille Croissant, dont le mobilier a été complètement détruit. Les dégats sont évalués à 400 fr. environ. Rien n'était assuré.

La foudre est également tombée sur la maison occupée par M. Marc, épicier, et a brisé un certain nombre de carreaux. La perte pour M. Marc et son propriétaire s'élève à 200 fr. Elle est couverte par une assurance à l'Ancienne Mutuelle.

On rapporte que rue du Puits de la Montée une femme en sortant de chez son fils a eu les deux avant-bras atteints par l'électricité. Les brûlures qu'elle a reçues sont heureusement insignifiantes.

— Un orage d'une extrême violence a éclaté samedi 4 juillet dans les parages alpestres de l'arrondissement de Puget-Théniers. Tout le canton de Guillaumes et une partie des cantons de Villars et de Saint-sauveur ont été ravagés par une grêle très menue, mais très intense, sur une étendue de plus de 50 kilomètres.

Entre la Tinée et la Vésubie, raconte le *Journal de Nice*, il est tombé de la neige à flocons épais. Cette neige a persisté dans les vallées de Saint-Sauveur et de Rimplas, et il a fallu les rayons ardents de la journée de dimanche pour la faire disparaître.

Sur les bords du Var, dans le canton de Villars, l'orage s'est transformé en pluie bénigne, qui a arrosé abondamment les campagnes pendant quatre ou cinq heures.

— Dans ces derniers temps, on a créé à Londres un corps de commissionnaires pour porter les lettres, les messages et les paquets. Ce corps est formé d'anciens soldats retraités ; il se fait remarquer par sa bonne tenue, sa régularité exemplaire. Lundi matin, la corporation dont les membres portent le képi et la tunique militaire, a été admise dans les jardins de Malborough-House et passée en revue par le prince de Galles.

— On nous annonce ainsi d'Angleterre l'arrivée du fils de Théodoros :

« Cet enfant est arrivé hier à Plymouth sur le vaisseau l'*Urgent*. Il doit se rendre de Plymouth à Portsmouth, en route pour Osborne, où réside en ce moment la famille royale. Cet enfant, qu'on a costumé tout à fait à l'européenne, avec des culottes courtes, comme en portent nos enfants, a la physionomie assez intelligente, et, sans la couleur très-bronzée de son teint, on ne songerait pas à son origine africaine. »

— D'après la *Gazette des Etrangers*, la nouvelle étiquette adoptée généralement dans le grand monde anglais a proscrit l'usage du gant blanc. Les dames et les cavaliers ne portent que des gants couleur gris-perle, rose ou orange.

— Il se trouve actuellement à l'hôpital Saint Jacques, à Namur, une pensionnaire âgée de 104 ans. Elle est traitée dans cet établissement pour une légère blessure à la jambe ; cette centenaire, nommée Marie-Joseph Dupont, jouit de toutes ses facultés intellectuelles. Douée d'une humeur facile et joviale, il n'est pas rare de l'entendre chanter. Dans les premiers jours seulement, elle fut prise d'une assez grande tristesse, qui alla jusqu'aux pleurs. Interrogée par la religieuse sur le motif de ce profond chagrin, la pauvre vieille répondit :

— Oh ! taizoz-vos, ma sœur, dja peinsé tote li nait à m'CRAPOUD, qu'est cihabitué d'ess sogni par mi to les d'joûs.

(J'ai pensé toute la nuit à mon petit garçon, qui est habitué d'être soigné par moi tous les jours).

— Quel âge a-t-il donc, bonne femme, votre petit garçon ?

— I va su 85 ans.

— La demoiselle Clarisse L..., couturière, passait samedi soir dans la rue des Ecoles, quand un jeune homme de vingt ans environ se jeta sur elle et essaya de lui enlever sa montre et sa chaîne. Les sergents de ville, accourus aux cris de la jeune fille, arrêtèrent le voleur qui, arrivé au poste, ne répondit que par des signes aux questions qu'on lui posait. Les agents crurent d'abord à une mauvaise plaisanterie de la part de l'inculpé, mais ce dernier les persuada bientôt qu'il était sourd et muet en exhibant des certificats.

Cet individu est un nommé Albert M..., ouvrier imprimeur.

— Samedi, vers cinq heures, des cris d'angoisse se firent entendre dans une des salles de fonderie de l'abattoir de Grenelle, à Paris.

On accourut, et on retira d'une cuve de suif en ébullition, un jeune garçon boucher qu'on transporta immédiatement à l'hôpital Necker, dans un état désespéré.

Il a pu cependant, nous dit-on, donner des détails sur ce que l'on croyait un accident, mais qui est, paraît-il un crime.

Deux de ses camarades l'auraient saisi pendant son sommeil et précipité dans la cuve, à la suite d'un accès de jalousie.

Les deux individus désignés ont été mis en état d'arrestation.

— *Un suicide en voiture.* — Mardi dernier, un facteur à l'entrepôt de Bruxelles prend un fiacre devant la porte de Laeken. Le véhicule se met en *marche*. Quelques instants après, en remontant le boulevard, le cocher entend résonner bruyamment le timbre d'avertissement placé à l'intérieur de la voiture. Il s'arrête, descend de son siége, ouvre la portière, et qu'elle n'est pas sa surprise lorsqu'il aperçoit le malheureux facteur suspendu, par sa cravate, au timbre que le poids de son corps et les cahots de la voiture avaient agité d'une manière insolite. Le cocher s'empresse de défaire le nœud de la cravate, mais déjà cette tentative d'asphyxie par strangulation n'avait que trop réussi. Le malheureux facteur était à demi étranglé; il n'était pas mort, mais n'en valait guère mieux.

Transporté à l'hôpital Saint-Jean, il y a reçu les soins que réclamait son état, et malheureusement les conséquences de son étrange pendaison sont assez graves pour que l'on craigne qu'il n'en revienne pas. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins domestiques.

— Un propriétaire de Baronville vient d'être condamné par le tribunal de Sarreguemines à 20 francs d'amende pour avoir omis de déclarer à l'officier de l'état-civil de sa commune la naissance de son enfant.

— Il résulte d'une lettre émanant d'un habitant du Maroc, originaire d'Alger, et que reproduit le *Constitutionnel*, que les populations musulmanes du Maroc, épuisées par le choléra, ruinées par des invasions de sauterelles telles qu'on n'en avait pas vu de mémoire d'homme, et par deux années de sécheresse dévorante, se sont trouvées cette année dans une situation horrible et laissant loin derrière elle la misère en Algérie, si grande qu'elle ait été. D'après cette correspondance que nous voulons croire exagérée dans sa triste statistique, la faim et l'épidémie auraient enlevé le quart de la population.

— Prés de Reims, dans une ferme, habite une sorte de monomane que nos plus célèbres aliénistes n'ont pu guérir. M. de R... est atteint de la folie la plus originale du monde. Ce fut un dilettante forcené, dilettante qui a tourné assez mal, comme on va voir. Son occupation actuelle consiste à essayer l'influence de l'enseignement musical sur les bœufs, vaches, moutons, porcs et autres animaux domestiques, et même sur les volailles de la basse-cour.

M. de R... passe des journées entières à épier la basse-taille d'un taureau, le soprano d'une brebis, le fausset d'une poule, le baryton d'un veau, le ténor d'un bélier ou le contralto d'un bœuf pour aller méditer sur la possibilité d'un concert vocal, exécuté par les quadrupèdes et les volatiles de la ferme.

En somme, cette folie n'a rien de dangereux, et sa famille, après avoir tout fait d'abord pour le guérir, l'aide aujourd'hui dans sa douce et singulière manie qui semble le rendre si heureux.

— On écrit de Karasoubazar au *Journal d'Odessa* :

« Il vient de se passer un fait étrange qui prouve à quel point la superstition règne chez les Tatars :

« Au commencement de juin, mourut à Karasoubazar un Tatar âgé de 60 ans. A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés depuis sa mort, que le bruit se répandit dans la localité que le défunt sortait de son tombeau la nuit et allait visiter les maisons, où il s'abreuvait du sang des malheureux habitants endormis ; en un mot, qu'il était métamorphosé en vampire. La veuve du défunt alla révéler le fait aux autorités, qui firent appeler un Tatar des environs et le chargèrent d'endormir le vampire et de l'enfermer pour toujours dans sa tombe. Ce Tatar passait pour avoir le secret de ce pouvoir merveilleux ; il se mit donc à l'œuvre après avoir reçu la promesse d'une somme de 20 roubles.

« Nous ne nous étendrons pas sur tous les détails de l'incantation ; il y avait là 40 personnes avec des flambeaux à la main ; le cadavre fut exhumé ; la tête fut coupée et le cœur arraché de la poitrine afin d'être rôti. Depuis ce jour, la crainte des vampires est devenue générale ; on n'ose plus sortir la nuit dans les rues de Karasoubazar, de peur de rencontrer des vampires. »

—D'après la *Patrie suisse*, on vient d'arrêter à Genève une demoiselle X..., garde-malade, sous la prévention d'empoisonnements. Cette malheureuse n'aurait pas fait moins de huit victimes, sans qu'il soit possible d'assigner à cette horrible série de crimes d'autre cause que la monomanie homicide, et d'autre but que la satisfaction d'une inconcevable perversité.

— Mme Emma Chenu, qui subissait très-brillamment, devant la Faculté de Paris, les épreuves du baccalauréat ès-sciences, vient, dit le *Salut public* de Lyon, de passer devant la même Faculté, les examens de la licence ès-sciences mathématiques. Et ne croyez pas que ce soit peu de chose ! Les matières de ces examens sont tellement nombreuses que leur simple énoncé forme un petit volume. Elles comprennent l'algèbre, la trigonométrie, la géométrie analytique, la mécanique, le calcul différentiel, le calcul intégral, l'astronomie, etc., etc.

« Mme Emma Chenu, ajoute le journal lyonnais, est la première femme qui ait poussé si loin les études scientifiques, et qui ait subi les épreuves de la licence ès-sciences mathémathiques. »

Nous ne doutons pas que Mme Emma Chenu ne sache aussi parfaitement faire le pot au feu.

— Savez-vous que Félix Godefroid, le célèbre harpiste, avait été, à l'âge de quinze ans — ses parents étant morts — mis en pension à Boulogne-sur-Seine, chez un brave serrurier qui lui apprit son état ?

M. Léon Escudier raconte à ce sujet, dans *Mes souvenirs*, qu'il vient de faire paraître chez Dentu, une anecdote que voici :

« Si vous allez, dit il, à Boulogne-sur-Seine et que vous entriez par hasard au *Restaurant turc*, vous vous souviendrez de Godefroy. Il y entra, lui, un dimanche ; il était avec sa femme. Ils déjeûnèrent dans cet établissement.

« Comme madame Godefroy sonnait le garçon, qui avait oublié n'importe quoi, la mignonnette pour les huîtres, je crois, elle eut à peine touché au cordon, que la sonnette retentit vigoureusement

« — Voilà une sonnette obéissante, fit-elle en souriant.

« — A qui le dis-tu? répondit Godefroy d'un air suffisant, c'est moi qui l'ai posée.

« — Cette sonnette ?

« — Toutes celles de l'établissement. J'étais apprenti *serrurier*. J'ai fait bien d'autres ouvrages de serrurerie, ma foi ! Il ne valent pas ceux de Louis XVI ; mais aussi le pauvre roi ne devait pas ménager ses doigts pour pincer la harpe !

« Il raconta alors à sa femme, attendrie jusqu'aux larmes, les péripéties de sa jeunesse, et l'on ne déjeûna que de meilleur appétit, seulement, madame Godefroid n'osa plus sonner le garçon. »

— Post-scriptum d'une lettre de M. Calino à sa femme, à Trouville :

« Ta montre va-t-elle toujours bien ? Tu peux t'en assurer, car j'ai justement réglé la mienne ce matin à la Bourse. Au moment où je t'écris il est juste 4 heures 36 minutes.

— Le *Phare de la Loire* cite le passage suivant d'un discours adressé par M. Pastoureau, préfet d'Indre-et-Loire, aux pompiers de Loches :

« Mes amis, vous aimez tous l'Empereur, n'est-ce pas ? Car l'Empereur, c'est le père des pompiers, c'est le père de tous les pompiers !!! »

Puissent ces paroles de M. Pastoureau consoler dans sa retraite M. Janvier, qui, lui aussi, se plaisait à haranguer les pompiers.

— Dernièrement, X..., malgré les recommandations de sa trop parcimonieuse moitié, amène à l'improviste un ami dîner chez lui.

Il prend sa femme à part pour lui dire d'ajouter quelque chose au modeste ordinaire. Elle se récrie et refuse, prétendant qu'il reçoit toujours à sa table un tas de vauriens qui le grugent. X..., à bout de patience, saisit sa femme par le bras :

— Si mon ami n'était pas là, lui dit-il, quelle danse je te f...icherais !

— Oh ! je t'en prie, ne te gêne pas pour moi, s'écria l'autre qui, de la salle voisine, avait tout entendu.

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Corps législatif affirment de plus en plus le principe des assurances sur la vie.

Pour se convaincre d'ailleurs que ces institutions sont tout à fait entrées dans nos mœurs aujourd'hui, il suffit d'examiner les chiffres qui ressortent du dernier compte-rendu de la *Nationale*.

Cette Compagnie, qui est sans contredit la plus considérable de toutes les Compagnies françaises d'assurances sur la vie, a réalisé un tel chiffre d'affaires que son capital de garantie s'élève en ce moment à *83 millions*.

Elle paie, en outre, à ses rentiers viagers, tous les ans, la somme énorme de *5 millions* de rentes.

Enfin, la *Nationale* a distribué *4,808,052 fr.* à ses assurés, participants, sur les bénéfices qu'elle a faits.

Nous appelons donc l'attention publique sur les combinaisons de la *Nationale*. Elles ont principalement pour objet : d'aider les pères de familles à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir aux mêmes du dividende afférent aux primes versées — et de constituer des rentes viagères aux personnes qui veulent augmenter leurs revenues pour se donner plus de bien être.

Prospectus et renseignements, chez MM. Delefils et Decroix, agents généraux de la *Nationale*, à Lille.

Librairie J. REBOUX, rue Nain 1, Roubaix.

LE

TRÉSOR DE LA MAISON

par la comtesse de Bassanville.

PRIX . 4 fr. 50.

La REVUE DU MONDE CATHOLIQUE, RECUEIL POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, paraît les 10 et 25 de chaque mois par numéro de 160 pages, soit quatre grands et beaux volumes in-8° avec tables, de 960 pages chacun par année.

SOMMAIRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON :

I. Concile, Bulle d'indiction.— II. Les populations de l'Europe orientale. — III. La critique biblique en Allemagne, le P. P. Vercellone. — IV. Les récentes explorations de Globe (La Polynésie) A. Frout de Fontpertuis. — V. La Russie et la Pologne (fin) B. Chauvelot — VI Virginia ou Rome sous Néron (suite) J.-M. Villefranche. — VII. L'abbé de Rancé, E. de Barthelemy. — VIII. La chronologie de l'évangile (Polémique) Lecanu et le R. P. Mémain. — IX Revue de la quinzaine, Eugène Veuillot. — X. Chronique littéraire, Oscar Havard.

PARIS ET DÉPARTEMNTS :

Trois mois 9 fr. — Six mois 17 fr. — Un an 32 fr. — Un numéro 1 fr. 50.

Pour les abonnements de provinve perçus à domicile, 1 fr. en sus.

On s'abonne : A Paris, chez Victor Palmé, libraire éditeur 25, rue de Grenelle-Saint-Germain ; à Roubaix à la librairie J. Reboux, rue Nain 1.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES.

15 juillet. — Louis Duhamel, 35 ans, cultivateur, et Clémence Bonte, 22 ans, sans profession.

Frédéric Lafaury, 34 ans, négociant, et Justine-Maria Masson, 27 ans, sans profession.

DÉCÈS.

14 juillet. — Charles Maes, 2 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Adèle Clarisse, 7 mois, rue du Nouveau-Monde.

Marguerite Lequenne, 5 mois, rue des Longues-Haies.

Léocadie Wallez, 20 ans, fille de bureau, célibataire, rue de Courtrai.

Eugénie Dhalluin, 10 mois, rue du Tilleul.

Ursule Duthoit, 22 ans, bobineuse, célibataire, hôpital.

Emile Prouvost, 4 mois, rue Latérale.

Henri Lefebvre, 1 mois, rue Sébastopol.

15 juillet. — Charlotte Parent, 27 ans, bobineuse, épouse de Henri Porta, rue Neuve du Fontenoy.

Léopold Savoris, 4 mois, rue des Longues-Haies.

Louis Caulier, 19 ans, rentreur, célibataire, rue de Tourcoing.

16 juillet. — Pierre Leroy, 3 mois, au Jean Ghislain.

Christine Van Remoortère, 8 mois, au Bois de la Vigne.

Ismérie Planquette, 15 ans, tailleuse, hôpital.

Julie Petit, 1 an, rue des Récollets.

Félix Lodewyckx, 16 jours, rue du Moulin Brûlé.

David Duthoit, 5 mois, hôpital.

17 juillet — Gustave Dheygers, 8 mois, rue de la Perche.

Jean Collet, 69 ans, sans profession, époux de Martine Wautlet, Bas de l'Enfer.

François Barbieux, 3 ans, rue du Chemin de fer.

Joseph Ramon, 5 jours, rue de Tourcoing

Auguste Cierkeno, 1 mois, rue des Fosses.

Alfred Leclercq, 1 mois, au Tilleul.

Henri Duthoit, 2 mois, au Pile.

Marie Dedecker, 4 mois, rue de Lille.

NAISSANCES.

Du 9. — Elise Victorine, fille légitime, de Charles Rousseau et de Defrenne Virginie Joseph.

Flore Marie, fille légitime, de Edouard Maes et de Marie Julie Detavenier.

Julia Maria, fille légitime, de Gustave Decraene et de Elise Adelaïde Testelin.

Alfred Eugène, fils légitime, de Eugène Hubert Viart et de Pauline Marie Visigny.

Du 10. — Ferdinand, fils naturel, de Marie Thérese Vandeputte.

Alfred Henri, fils légitime, de Vincent Louis Leplat et de Clara Louise Carré.

Clémence, fille légitime, et jumelle de Pierre François Joseph Dhalluin et de Ludivine Isabelle Gonce.

Liévin, fils légitime, et jumeau de Pierre François Joseph Dhalluin et de Ludivine Isabelle Gonce.

Zelia Marie, fille légitime, de Pierre Jean Debruyne, et de Appoline Sidonie Derycke.

Elena Marguerite, fille légitime, d'Augustin Deruelle et d'Ermeline Ismérie Lepretre.

Clémence Julie, fille légitime, de Henri Joseph Collin et de Sophie Eugénie Dhelemme.

Marie, fille légitime de Emile Commen et de Adolphine Florine Lefebvre.

Du 11. — Maria, fille légitime, de César Carbon et de Stéphanie Silvie Letienne.

Antoine, fils légitime, d'Armand Noclain et de Adèle Fontaine.

Théodore Jules, fils légitime, de Théodore Feliz Pruvost et de Charlotte Herbauw.

Léopold, fils légitime, de Pie Speltdoorn et de Marie Anne Vallez.

Amélie Henriette Marie, fille légitime, de Honoré Nutte et d'Adelaïde Catherine Pollet.

Edmond, fils légitime, de Charles Antoine Brouillant et d'Albertine Amandine Pauchet.

Heléna Félicite, fille légitime, de Louis Antoine Dupont et de Félicite Vandenberghe.

Maria, fille légitime, de Jean-Baptiste Leleu et de Sidonie Everaerts.

Henriette Joséphine, fille naturelle, de Florine Leplat.

Du 12. — Rosalie, fille légitime, de Charles Vlaminck et d'Eugénie Verpraet.

Catherine, fille légitime, de Carlos Brugon et d'Adèle Biterman.

Horthense Clemence, fille légitime, de Pierre Jean Callens, et de Rosalie Eugénie Coole.

Edouard Louis, fils légitime, de Victor Aloïse Vanoost et d'Amélie Eeckhout.

Julien François, fils naturel, de Marie Merckx.

Celina Noële Leconte, fille légitime, de Julien Louis Leconteet de Honorine Fontaine.

Julie, fille légitime de Maximilien Thesse, et de Célina Clémence Dapsens.

Joseph Philogone Delphin, fils légitime, de Edmond Vincent Désiré Van Lede et de Catherine Marie Kerkaert.

Jean Baptiste, fils légitime, de Théophile Debarde et de Thérèse Florin.

Cyrille, fils légitime, de de Florimond Mercier et d'Adolphine Desmulien.

Marie Palmyre, fille naturelle, de Palmyre Joséphine Moerdacq.

Du 13. — Josephine, fille légitime, de Pierre Meire, et de Jeanne Verbulst.

Camille Léonie, fille légitime, de Henri Desmettre et de Sophie Lepoutre.

Louis Charles, fils légitime, de Robert Charles Van Acker et de Marie Philomène Van Oost.

Joseph Lambert, fils légitime, de Louis Ramon, et de Adèle Decottignies.

Louise Nuyttens, fille légitime, de Victor Léon et de Eugénie Desbuquoi.

Alphonse, fils légitime, de Bernard Vanachte et de Nathalie Michiels.

Henri, fils légitime et jumeau de Flory Nicolas Binet et de Irma Tiberghien.

Flory fils légitime et jumeau de Flory Nicolas Binet et de Irma Tiberghien.

Gustave, fils légitime, de Jules Augustin Maton et de Isabelle Joséphine Marissel.

Elise Horthense Wynands, fille légitime, de Hermen Hubert et de Catherine Maria Hubée.

Marie Hyacinthe fille légitime, de Casimir Berton et de Marie Hyacinthe Vesche.

Léopold, fils légitime, de Edouard Vandenhende, et de Nathalie Ursule Verdonckt.

Nelly Angèle, fille légitime, de Charles Vanbrussel et de Charlotte Philomène Monart.

Emile, fils naturel, de Joséphine Lesaffre.

14 juillet. — Marie, fille légitime d'Henri Verhe et d'Antoinette Kandsheer.

Alphonse, fils légitime d'Henri Foulon et de Virginie Olluyn.

Oscar, fils légitime de Philippe Thienpont et de Marie Bollaert.

Jean, fils naturel de Justine Verschaere.

Clémence, fille naturelle de Philomène Liagre.

Gustave, fils légitime de Gustave Desomère et de Léopoldine Delaby.

Marie, fille légitime de J.-B. Maryns et de Marie Vandenhende.

Marie, fille légitime de Louis Delescluse et de Catherine Béché.

Frédéric, fils naturel de Françoise Michiels.

15 juillet. — Adolie, fille légitime de Louis Ruquois et d'Elisa Casteele.

Marie, fille légitime de Joseph Smet et de Rosalie Smet.

Rosalie, fille légitime de Pierre Vercruysse et de Mélanie Vancauwenberghe.

Jean, fils légitime de Charles Sempell et de Jeanna Neu.

Liévin, fils légitime de Martin Liagre et de Joséphine Decourcelle.

Henri, fils légitime de Louis Dujardin et de Léocadie Poulain.

16 juillet. — Virginie, fille légitime de Pierre Beek et de Therèse De Witte.

Jules, fils légitime de Théophile Moreau et de Philomène Yperseel.

Désiré, fils légitime de Désiré Delhaye et de Celinie Coquant.

Léonie, fille légitime de Jules Mollet et d'Emélie Devacht.

Charlotte, fille légitime de Léonard Judicq et de Marie Vanderaopoilden.

Jeanne, fille naturelle d'Euphémie Odevart.

J.-B., fils légitime de Camille Deloof et de Virginie Vandeputte.

17 juillet. — Anatole, fils naturel de Sophie Lagache.

Hubert, fils naturel de Flore Aubert.

Fidéline, fille légitime de Charles Burlin et de Léocadie Cornil.

Michel, fils légitime de Louis Boussemart et de Clémence Spriet.

Marie, fille légitime de Léopold Hennion et de Zoé Desfontaines.

Georges, fils légitime d'Auguste Deffrennes et de Sidonie Bodel.

J.-B., fils légitime de J.-B. Verhaegen et de Marie Raevenstyn.

Victor, fils légitime de Jean Oxombre et de Catherine Wallez.

Jean, fils naturel de Léonie Werdefroy.

Augustine, fille légitime d'Alfred Leman et d'Augustine Oldacq.

Auguste, fils légitime de François Sidders et de Catherine Waegemans.

Louis, fils légitime de Pierre Rivière et de Florine Boutry.